

SÉJOURS ADAPTÉS ADULTES

NOËL ET RÉVEILLONS 2023-2024



www.lpm.asso.fr - 04 91 04 20 20 - lpm@lpm.asso.fr

BIENVENUE CHEZ LPM,

Madame, Monsieur,
Chers Parents, Chers Partenaires,

Vive le vent, vive le vent... vous connaissez la chanson, qui s'en va, s'en va soufflant pour vous apporter vos nouveaux séjours des réveillons de fin d'année !

C'est avec un plaisir enneigé que nous vous proposons de découvrir votre nouvelle brochure de séjours adaptés pour Noël et les réveillons de fin d'année 2023/2024.

Vous retrouverez vos séjours dans nos « maisons de vacances » où nous accueillons toujours chaque vacancier avec grand plaisir et où il retrouve un cadre connu et une équipe avec qui des relations amicales se sont tissées au fil du temps pour certains.

Notre maison de Pelvoux au cœur du parc national des écrins dans les Hautes-Alpes pour des séjours **ski et chiens de traîneau** toujours appréciés.

Notre maison de Baratier au-dessus du lac de Serre-Ponçon où vous retrouverez le séjour **« créatif » pour les moins autonomes qui veulent révéler leur âme d'artiste** et qui est aussi proposé pour la semaine de Noël.

Notre maison de Saint-Béat dans les Pyrénées qui propose toujours un séjour **« Top Chef » pour cuisiner** mais également cette année **un nouveau séjour « bien-être »** pour prendre soin de soi !

Vous trouverez aussi les séjours pour les vacanciers plus autonomes, que nous essayons de changer régulièrement pour que les plus fidèles continuent à prendre du bon temps avec nous.

La **nouveauté** c'est le séjour à **Pralognan la Vannoise** en Savoie où nous vous proposons de découvrir de nouvelles activités, du **handiski** et du **Curling**... mais il y aura aussi de la **raclette** ou de la **tartiflette**, soyons sérieux !

En France, vous trouverez toujours le séjour à **Paris, la ville éternelle**, de la croisière sur la Seine devant le Louvre, aux champs Élysées jusqu'à Disneyland, **Strasbourg et son marché de Noël** que nous vous proposons à nouveau sur la semaine de Noël, pour enchanter les yeux et les oreilles des couleurs et des sons.

A l'étranger, direction **Bruxelles, un réveillon tout en gourmandise**, entre gaufre et chocolat qui trouve ses adeptes, et celui que vous attendez tous car nous n'avons pas pu l'organiser depuis plusieurs années... **Happy New Years in London** qui s'invite à nouveau cette année !

Notre volonté, que ce soit dans les séjours organisés dans nos « maisons de vacances » ou pour les circuits touristiques à l'étranger, est de **combiner à la fois « l'esprit familial Lpm » et le professionnalisme de nos équipes d'encadrement !**

Nos séjours sont toujours basés sur des équipes fidèles d'année en année, **qui connaissent bien les vacanciers** qui nous sont confiés et les retrouvent avec plaisir.

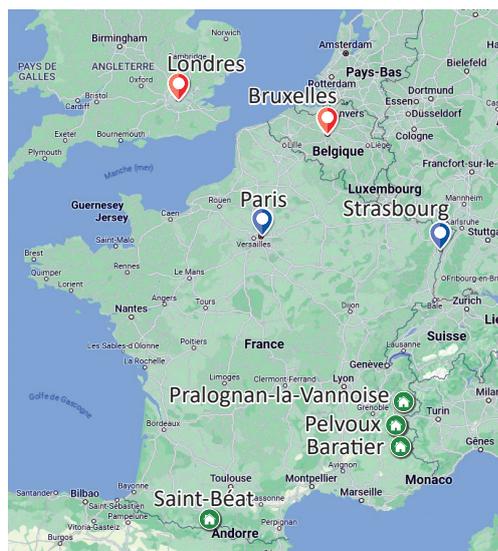
Nos séjours sont également conçus pour **accueillir des vacanciers avec des niveaux d'autonomie clairs** et s'appuyant sur **la charte du CNLTA** à laquelle nous adhérons.

Et, **quand l'autonomie se fait moins évidente, nous discutons ensemble de la meilleure solution**, que ce soit pour le choix du séjour comme de renforcer l'encadrement, toujours dans l'idée de leur faire passer de bonnes vacances !

En tous cas, **nos fondamentaux sont et resteront, respect et plaisir. Respect de la personne qui nous est confiée et plaisir de moments partagés.**

Au nom de toute l'équipe, je souhaite à tous d'excellents séjours et réveillons de fin d'année avec Loisirs Provence Méditerranée,

Thierry Barranco, Directeur



- P. 1 - 25 ans d'expérience
- P. 2 - Démarche qualité
- P. 3 - Bien choisir son séjour
- P. 4-5 - Les maisons de vacances LPM

NOS SÉJOURS MAISON

- P. 6- Réveillon «Top Chef» 🎁 / Réveillon bien-être 🎁 à La Roseraie
- P. 7- Réveillon ski / Réveillon chiens de traîneau à Pelvoux
- P. 8- Réveillon blanc / Réveillon créatif à Baratier

NOS SÉJOURS EN FRANCE

- P. 9- Nos séjours de répit / Ski en Savoie
- P. 10- Marchés de Noël à Strasbourg 🎁 / Réveillon magique à Paris

NOS SÉJOURS À L'ÉTRANGER

- P. 11- Réveillon Gourmand à Bruxelles / Happy New Year in London
- P. 12- Conditions générales d'inscription
- P. 13-16 Dossier d'inscription
- P. 17- Conditions générales de vente
- P. 18- Organiser un transfert

VOTRE SÉJOUR EN DÉTAIL

Les équipes d'encadrement

Sous la responsabilité d'un directeur de séjour, il y a en règle générale un(e) animateur(trice) expérimenté(e), de formation diverse, pour 4 à 5 participants. Tous nos directeurs et animateurs sont recrutés pour leurs qualités relationnelles, d'écoute et d'animation.

Chaque séjour est proposé pour des niveaux d'autonomie clairs mais après étude du dossier et de l'autonomie du vacancier par nos services, un supplément peut vous être demandé :

un accompagnateur pour 2 vacanciers par semaine = +270€ / vacancier
un accompagnateur pour 1 vacancier par semaine = +540€ / vacancier

L'hébergement

Nos implantations sont sélectionnées en veillant tout particulièrement à la qualité du cadre de vie et au confort matériel des participants.

Nous vous informons qu'il n'y a pas de veilleur de nuit.

Le trousseau

Tout le linge doit être marqué. Nous vous suggérons de prévoir du linge pour environ une semaine. Un trousseau indicatif vous sera envoyé avec la convocation.

Pour tous les vacanciers incontinents (énurésie uniquement), il convient de prévoir un trousseau adéquat (alèse, rechange, protections...). Pour l'entretien du linge, lorsqu'il n'y a pas de machine à laver dans la maison, l'encadrement remettra les affaires sales en laverie automatique ; les frais seront à la charge des participants.

La vie quotidienne

La vie quotidienne et la prise en compte d'un rythme satisfaisant (activités, hygiène corporelle, équilibre alimentaire, temps personnels, alternance de périodes calmes et d'actions plus intensives) font partie intégrante de nos séjours de vacances.

La vie collective

Une alternance de moments où tout le groupe est réuni pour des activités, décider ensemble ; de moments en petits groupes sur des centres d'intérêts précis entre copains et des temps personnels nécessaires à chacun pour « se retrouver » (lire, écrire, écouter de la musique...) et favoriser son évolution personnelle.

Les activités

Mises en place par l'équipe d'animation, elles sont variées afin de faire participer chacun au mieux, en fonction de son rythme et de ses envies.

La santé

L'ensemble de nos équipes d'animation veille tout particulièrement à une bonne hygiène corporelle et à la santé des participants. **En cas de traitement, les médicaments fournis, en quantité suffisante dans un ou plusieurs semainiers faits par un professionnel (obligatoire) pour la durée du séjour,** devront être remis au responsable du séjour au moment du départ avec l'ordonnance du médecin. Le traitement du jour sera remis à part du semainier pour en assurer une prise facilitée lors du déplacement aller.

Les repas

Dans tous nos séjours, nous proposons une alimentation saine et équilibrée. Sur certains séjours, les participants aident à la prise en charge de la vie quotidienne; ils participent à la préparation des repas, à l'entretien ; c'est pour chacun une bonne occasion de prendre des responsabilités, d'apprendre à s'organiser et de devenir plus autonome.



30 ANS D'EXPÉRIENCE

LPM est une association nationale loi 1901 à but non lucratif, créée en 1969.

- Une équipe de 21 permanents à votre service
- 25 000 vacanciers accueillis
- Des équipes d'encadrement fidèles

Agréée par :

- Le Ministère de la Jeunesse et des Sports (N° 13-599)
- Le Ministère du Tourisme (N° IM 013100037)
- La DRJSCS : agrément VAO R93-2022-10-04-00003

LPM est adhérente et membre du conseil d'administration de :

- C.N.L.T.A. (Conseil National des Loisirs et du Tourisme Adapté).
- U.N.A.T. (Union Nationale des Associations de Tourisme).

LPM est labélisé E.S.U.S, entreprise solidaire d'utilité sociale N°13-2022-11-02-00004.



NOTRE DIFFÉRENCE

Le nombre de participants est volontairement limité sur chacun de nos séjours, pour privilégier les relations humaines et l'intégration dans un environnement propice à la détente et dans une ambiance chaleureuse et conviviale.

Pour les personnes en situation de handicap mental, les vacances LPM c'est :

un temps enrichissant pour chaque participant

un lieu de détente, de plaisir, de repos, de convivialité, de rencontre

un changement de rythme, de cadre de vie

un lieu de participation, de responsabilisation

un lieu de respect, de tolérance, d'intégration

LPM ADHÈRE AU CNLTA

Notre organisme de vacances adaptées adhère au CNLTA (Conseil National des Loisirs et du Tourisme Adaptés) et partage ses objectifs et valeurs ancrés dans l'économie sociale et solidaire.

Notre objectif commun : offrir aux personnes en situation de handicap mental un séjour de qualité et valoriser le travail des partenaires adhérents qui partagent notre ambition.

Nos valeurs fondamentales : Coopération- Engagement – Laïcité – Responsabilité – Confiance en ses membres.

Dans le champ du tourisme social, les organismes prestataires, les organisateurs de vacances et loisirs adaptés et les associations utilisatrices s'engagent solidairement à mettre en œuvre toutes les conditions pour la réalisation des séjours de vacances et de loisirs de qualité, en référence à la loi de 1975 en faveur des personnes handicapées et dans la cadre de la loi de 1992 sur les séjours de tourisme.

En tant que membre du CNLTA, LPM est signataire de la Charte Qualité relative aux Vacances Adaptées Organisées que vous pouvez retrouver en version complète sur le site www.cnlta.asso.fr et qui engagent les organisme de vacances adaptées à :

- **EXERCER** leur activité dans les conditions prévues par les dispositions légales.
- **RESPECTER** les conditions contractuelles.
- **OFFRIR** aux vacanciers les garanties d'accueil, d'accompagnement et de service qu'ils sont en droit d'attendre.
- **ENGAGER** une équipe d'encadrement adaptée aux besoins des vacanciers.
- **FORMER** les équipes d'animation en conformité avec le référentiel de formation du CNLTA.
- **PROPOSER** un hébergement adapté aux spécificités du handicap et aux caractéristiques du groupe, en favorisant l'intimité de chacun (vacanciers, vacanciers en couple, animateurs-accompagnateurs).
- **ASSURER** un programme d'activités en harmonie avec le profil des participants et favoriser leur inclusion dans le milieu où se déroulent les vacances.
- **PROMOUVOIR** l'expression, la participation et le libre choix des vacanciers.
- **ORGANISER** des modes de transport respectueux des vacanciers et des équipes d'encadrement.
- **ASSURER** le bien-être et la sécurité des vacanciers sur les plateformes de départ et de retour.
- **METTRE** en place une astreinte 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 pendant toute la durée du séjour.

Dans ce cadre, nous avons réalisé en collaboration avec les représentants des vacanciers :

- une grille d'évaluation pour une meilleure «homogénéité» des groupes de personnes accueillies en vacances (voir ci-dessous).
- la mise en place d'une commission de médiation qui traite des litiges et autres questionnements.
- un référentiel de formation des animateurs accompagnateurs de séjours vacances adaptées.

AUTONOMIE	PHYSIQUE	COMPORTEMENT	COMMUNICATION VERBALE
<p>A</p> <p>Bonne autonomie : sociable, dynamique, participe, ... Présence discrète de l'encadrement.</p>	<p>1</p> <p>Pas de problèmes moteurs. Bon marcheur.</p>	<p>1</p> <p>Comportement sociable, ne laissant pas apparaître de problème particulier.</p>	<p>1</p> <p>Possédant le langage.</p>
<p>B</p> <p>Autonomie relative. Nécessité d'intervenir dans différents domaines (prise de médicaments, argent de poche, activités, ...). Juste à stimuler dans les actes de la vie courante (toilette, habillement). Accompagnement actif.</p>	<p>2</p> <p>Pas de problèmes moteurs. Se déplace sans difficultés pour de petites «promenades». «Fatigable».</p>	<p>2</p> <p>Comportement ritualisé repérable, instable dans son mode de relation, ne se mettant pas en danger, mais pouvant avoir des périodes de grande angoisse et de retrait.</p>	<p>2</p> <p>Compréhension générale, mais langage pauvre.</p>
<p>C</p> <p>Pas autonome. Aide effective dans les actes de la vie quotidienne. Encadrement constant.</p>	<p>3</p> <p>Problèmes moteurs. Marche avec l'aide «ponctuelle» d'un tiers, d'un appareillage particulier ou d'un fauteuil.</p>	<p>3</p> <p>Comportement instable et atypique. Périodes de grandes angoisses par crises. Risques d'automutilation et/ou d'agression.</p>	<p>3</p> <p>Verbalisation inexistante. Mode de communication très complexe.</p>
<p>D</p> <p>Prise en charge très importante, rapprochée et permanente, nécessitant des locaux et matériels appropriés.</p>	<p>4</p> <p>Personne ne sortant pas ou peu de son fauteuil. Dépendant d'une tierce personne.</p>		



BIEN CHOISIR SON SÉJOUR



1

Évaluez votre niveau d'autonomie

Avant de consulter la brochure, évaluez votre niveau d'autonomie à l'aide de la grille d'autonomie du CNLTA (voir page 2).

2

Choisissez votre séjour

Sélectionnez votre séjour au sein de la brochure.

3

Appelez l'équipe à votre service au 04 91 04 20 20 pour :

- vérifier la disponibilité du séjour choisi
- valider l'adéquation du niveau d'autonomie de la personne avec le séjour
- Une fois ces éléments vérifiés, nous vous offrons deux possibilités :
 1. la réservation avec confirmation par mail à l'adresse sejouradapte@lpm.asso.fr (envoi scans possible du bulletin d'inscription, des renseignements confidentiels et de la fiche de situation, cf en fin de brochure)
 2. une option valable 30 jours à compter de votre date d'appel, sans engagement. Sans action de votre part, l'option se supprimera automatiquement le 31^{ème} jour.

4

Envoyez votre dossier d'inscription et votre acompte

par courrier avant la date de fin de validité de votre option afin de traiter au mieux votre réservation.

Vous pouvez également régler l'acompte par virement sur demande de notre RIB LPM par courriel auprès de nos services.

5

Envoyez par mail (pièces complétées et scannées) ou par courrier (pièces originales complétées)

vos dossiers d'inscription et toutes les pièces demandées pour le séjour et n'oubliez pas de régler le solde par chèque ou virement bancaire.

6

Informations départ

15 jours avant le début du séjour, vous recevrez le dossier départ comprenant : la convocation départ/retour avec les horaires de convocation et le lieu de rendez vous, la lettre de présentation du séjour du responsable du séjour, le badge participant, l'étiquette bagage et le trousseau.



REMARQUES IMPORTANTES

LPM propose des séjours vacances adaptés à des personnes adultes en situation de handicap mental. Nos séjours ne s'adressent pas à des personnes en fauteuil ou mobiles avec appareillage, nécessitant un personnel éducatif ou médical spécialisé, ou dangereuses pour elles-mêmes ou pour la collectivité.

En cas de besoin d'une intervention d'un auxiliaire médical (infirmière, kiné...), c'est à la structure ayant fait la réservation du séjour de gérer cette intervention.

Nous sommes au regret de ne pas pouvoir accepter les vacanciers souffrant d'encoprésie ou de potomanie, nos équipes ne sont pas formées à gérer ces pathologies. De plus, nous ne prenons que les vacanciers sous traitement médical stabilisé (ex : schizophrénie, épilepsie...).

LPM se réserve le droit de refuser une inscription à la lecture du dossier si le séjour lui semble inadapté. Cette lecture est réalisée par une commission composée de plusieurs personnes de l'association et s'appuie également sur les bilans des précédents séjours faits par les directeurs le cas échéant.

Les médicaments «si besoin» ou de confort ne sont pas acceptés. Tout médicament doit être mentionné sur ordonnance avec posologie précisée.



BIENVENUE DANS NOS MAISONS DE VACANCES



+ d'informations
sur nos maisons

SAINT-BÉAT

La Roseraie
(Pyrénées)



Clef Verte

Premier label
de tourisme durable
pour les hébergements
touristiques et les restaurants
laclefverte.org



A proximité de la frontière espagnole, Saint-Béat est un village à visiter pour tout amoureux de paysage montagnard. Située à 540m d'altitude, la maison dispose d'un grand parc où la nature prédomine.

Des chambres de 2 à 4 lits avec lavabos et espaces de rangement. Sanitaires et douches à chaque étage. Les repas sont confectionnés sur place avec des produits de saison et des producteurs locaux.

BARATIER

Le Val
Saint-Paul
(Hautes-Alpes)



Au-dessus du lac de Serre-Ponçon dans les Alpes du Sud, Baratier est un petit village se situant à 770 m d'altitude. Un lieu idéal pour se détendre et se ressourcer.

Chambres de 2 à 6 lits, avec douches et sanitaire au même étage. Les repas sont confectionnés sur place par notre équipe permanente qui cuisinera des repas équilibrés, avec des produits de saison. De nombreuses salles d'activités sont mises à disposition.

PELVOUX

Les écrins d'azur
(Hautes-Alpes)



A 1250 m d'altitude, en plein cœur du Parc National des Écrins, notre maison «les Écrins d'Azur» se situe au pied des pistes de la station de Pelvoux, petit village de montagne.

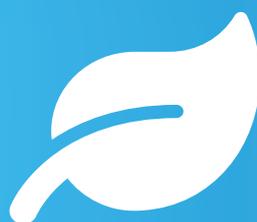
Chambres de 2 à 4 lits avec sanitaires privés. Les repas sont confectionnés sur place par une équipe permanente qui cuisinera des repas équilibrés. De nombreuses salles d'activités et de repos sont également mises à disposition.

NOUVELLE FORMULE



SÉJOURS DE RÉPIT

À SAINT-BÉAT ET À PELVOUX



Venez passer un moment de vacances en famille, pour prendre un grand bol d'air et vous ressourcer !

Nous proposons de prendre en charge votre fils ou fille adulte en situation de handicap mental pour que vous puissiez vous offrir du temps pour vous, à votre rythme.

Une alternance entre moment de vie en famille et temps d'activités et de partage avec nos animateurs sur le centre de vacances dans une salle dédiée où les vacanciers seront accueillis, mais aussi des sorties.

En début de séjour, **une sortie famille/animateurs** sera proposée pour permettre à chacun de prendre ses marques. Puis nos animateurs proposeront **5 demi-journées de prise en charge**, incluant l'aide à la toilette (au besoin), le temps d'activités et le repas, ainsi que **2 soirées** dans la semaine.

Ces accueils sont proposés dans certaines de nos maisons de vacances.

Une chambre de 2 à 4 lits pour vous et une autre en face ou à côté pour votre fils/fille, ainsi que l'accès aux espaces collectifs sont à votre disposition.

TARIF SÉJOUR SUR PLACE PAR ACCOMPAGNANT :

330 €* À SAINT-BÉAT (LA ROSERAIE)

350 €* À PELVOUX (LES ÉCRINS D'AZUR)

TARIF SÉJOUR SUR PLACE POUR LE VACANCIER :

1090 €** À SAINT-BÉAT (LA ROSERAIE)

1140 €** À PELVOUX (LES ÉCRINS D'AZUR)

*en pension complète par personne du dîner du 1er jour au déjeuner du dernier jour boissons comprises sauf en dehors des repas, l'accès aux espaces collectifs.

** ce tarif comprend la pension complète par personne du dîner du 1er jour au déjeuner du dernier jour (boissons comprises sauf en dehors des repas), l'accompagnement par notre équipe sur 5 demi-journées dans la semaine avec 1 repas à chaque fois, 2 sorties par semaine déplacement compris et entrées pour la sortie en famille, les activités proposées sur place par notre équipe et 2 soirées.

Ce tarif ne comprend pas les déplacements aller et retour de votre domicile à notre maison de vacances et les dépenses personnelles.

AUTONOMIE A111 A B222
DU 30/12 AU 06/01/2024
A la semaine
(du samedi au samedi)

2 ACCOMPAGNANTS
POUR 3 VACANCIERS



Dans nos maisons de vacances.



Présence d'escaliers.



Présence d'enfants ou familles.



Chambres particulières pour couples en lits individuels.



Pension complète. Repas confectionnés sur place.

COMMENT RÉSERVER ?

Contactez-nous pour valider la possibilité de la prise en charge de votre fils ou fille selon son niveau d'autonomie, réservez son séjour ainsi que le vôtre et partez en vacances !





RÉVEILLON «TOP-CHEF» À SAINT-BÉAT

Au pied des Pyrénées et à proximité de la frontière espagnole, nous vous proposons un séjour reposant à la découverte des produits du terroir.

Redécouvrez les saveurs quotidiennes, les épices et herbes aromatiques ! Nos **ateliers sensoriels** vous permettront de faire des **nouvelles expériences gustatives et culinaires**. Sous la direction et les suggestions de notre équipe, nous nous **initierons à la pâtisserie** et **réaliserons des gâteaux** pour le plaisir de tous les gourmands !

A l'occasion d'une journée, nous irons **visiter une fromagerie** pour nous initier à la fabrication de fromages et, par la même occasion, en faire la dégustation. Enfin, nous irons contempler le paysage enneigé de la région, en cette période féérique, au cours d'une **balade en raquette**. Nous partagerons aussi un repas réconfortant au pied des pistes, afin de **déguster une spécialité locale** et nous réchauffer.

AUTONOMIE A111 À B221
DU 23/12 AU 30/12/2023
DU 30/12 AU 06/01/2024

10 VACANCIERS
3 ACCOMPAGNANTS



INFOS PRATIQUES



Maison de vacances



Présence d'escaliers.



Présence d'enfants ou familles.



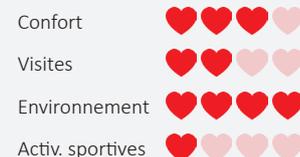
Chambres particulières pour couples en lits individuels.



Pension complète



1 bus



NOUVEAU SÉJOUR

RÉVEILLON BIEN-ÊTRE À SAINT-BÉAT

Au pied des Pyrénées, Saint-Béat est un lieu privilégié pour les amoureux de la montagne. Nous vous proposons un séjour reposant pour se ressourcer dans un environnement en pleine nature.

Au cours des **ateliers de DIY (Do It Yourself)**, nous fabriquerons nos propres **produits cosmétiques**. Nous utiliserons des huiles essentielles, pommades, fragrances et bien d'autres ingrédients naturels pour nous confectionner des crèmes, pommades, parfums...

Nous irons également contempler le paysage enneigé de la région, en cette période féérique, au cours d'une balade en raquette. Après ces activités physiques, nous irons profiter d'un moment de **détente et de relaxation** dans le centre thermo-ludique de Loudenvielle. Enfin, nous nous réchaufferons au pied des pistes avec un repas réconfortant en dégustant une spécialité locale.

AUTONOMIE A111 À B221
DU 23/12 AU 30/12/2023
DU 30/12 AU 06/01/2024

10 VACANCIERS
3 ACCOMPAGNANTS



INFOS PRATIQUES



Maison de vacances



Présence d'escaliers.



Présence d'enfants ou familles.



Chambres particulières pour couples en lits individuels.



Pension complète



1 bus



Tarifs pour les deux séjours

	Sur place	Marseille	Toulon	Toulouse	Paris	Lyon	Montpellier Nîmes
Du 23/12 au 30/12/2023	955 €	1155 €	1220 €	1030 €	1305 €	1270 €	1160 €
Du 30/12 au 06/01/2024	955 €	1155 €	1220 €	1030 €	1305 €	1270 €	1160 €
2 semaines consécutives	1906 €	1981 €	2046 €	1981 €	2256 €	2221 €	2111 €

Tarifs tout compris : transport, activités, visites, pension complète, encadrement. «Sur place» s'entend sur le lieu du séjour (hôtel, auberge ou centre de vacances) et non à la gare du lieu. Si nécessité de prendre un vacancier à la gare à une heure précise d'arrivée de train, nous consulter pour savoir si cela est possible et pour en chiffrer le coût le cas échéant.



RÉVEILLON SKI À PELVOUX

Ce séjour sportif est destiné aux vacanciers souhaitant s'initier ou se perfectionner à l'activité star de la montagne en hiver : le ski alpin.

Que vous soyez débutants ou confirmés, ce séjour est fait pour vous, ils vous offrent la possibilité de profiter de **deux jours de ski alpin**. Les cours de ski seront **encadrés par des moniteurs de l'ESF**, deux cours de 2 heures chacun.

Et les plus sportifs continueront de descendre les pistes sous l'encadrement de l'équipe d'animation.

Nous allons également **chasser des raquettes** et emprunter des sentiers qui nous permettront de découvrir la région et ses beaux paysages à une haute altitude comme le Glacier Blanc et l'Aiguille d'Ailefroide.

La proximité immédiate des pistes nous incitera à tester de nombreuses pistes de luge et autres jeux de neige. Nous partirons également à la **découverte** du village de Pelvoux, son **marché artisanal** et ses **cabanes très typiques**.

AUTONOMIE A111 À B122
DU 30/12 AU 06/01/2024

10 VACANCIERS
3 ACCOMPAGNANTS



INFOS PRATIQUES



Maison de vacances



Présence d'escaliers.



Présence d'enfants ou familles.



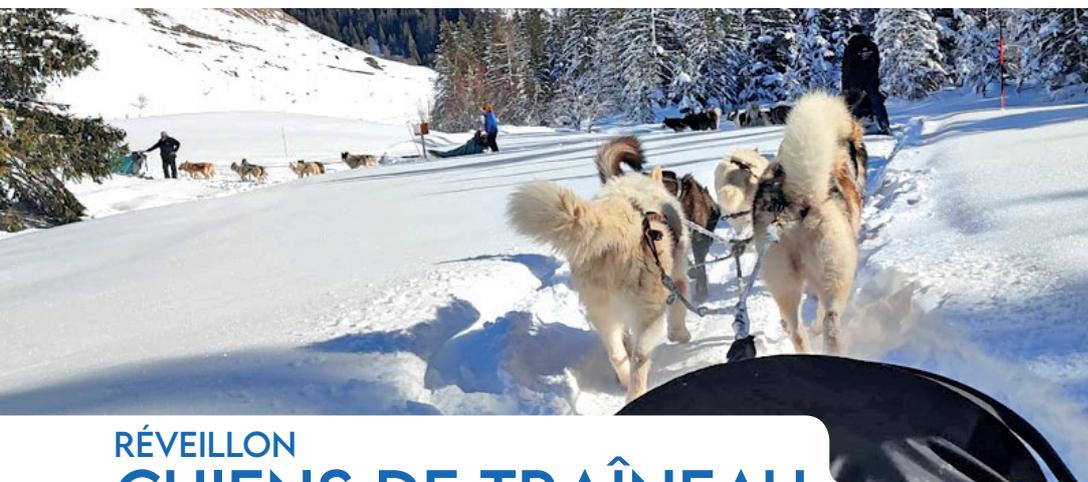
Chambres particulières pour couples en lits individuels.



Pension complète



1 bus



RÉVEILLON CHIENS DE TRAÎNEAU À PELVOUX

Ce séjour est destiné aux vacanciers souhaitant découvrir une activité phare de la montagne en hiver : le chien de traîneau.

Pour les passionnés d'animaux, ce séjour vous propose **deux leçons accompagnées d'un musher** qui vous apprendra tout sur les chiens polaires : leur mode de vie, leur prise en charge, l'organisation d'équipe et la conduite de traîneau. La première leçon vous permettra de vous familiariser avec les animaux et de faire votre premier **baptême en traîneau**. La seconde fois, vous conduirez votre propre traîneau.

Nous prendrons le **téléphérique** qui nous amènera à **plus de 2000 mètres d'altitude** pour profiter d'une vue magnifique sur l'îlot des Écrins, un paysage à couper le souffle. **Raquettes aux pieds**, nous suivrons notre guide de montagne à travers le petit sentier de montagne et flânerons dans la forêt pittoresque.

Tous les **jeux de neiges** confondus viendront compléter ce séjour (**batailles de boules de neige, luge, bonhommes de neige**) qui se terminera de la plus belle des manières : **un réveillon convivial et festif !**

AUTONOMIE A111 À B221
DU 30/12 AU 06/01/2024

20 VACANCIERS
5 ACCOMPAGNANTS



INFOS PRATIQUES



Maison de vacances



Présence d'escaliers.



Présence d'enfants ou familles.



Chambres particulières pour couples en lits individuels.



Pension complète



1 bus



Tarifs pour les deux séjours

	Sur place	Marseille	Toulon	Nice	Toulouse	Paris	Lyon	Salon de Pce	Montpellier Nîmes	Lille
Du 30/12 au 06/01/2024	1045 €	1145 €	1210 €	1275 €	1345 €	1395 €	1320 €	1235 €	1275 €	1545 €

Tarifs tout compris : transport, activités, visites, pension complète, encadrement. «Sur place» s'entend sur le lieu du séjour (hôtel, auberge ou centre de vacances) et non à la gare du lieu. Si nécessité de prendre un vacancier à la gare à une heure précise d'arrivée de train, nous consulter pour savoir si cela est possible et pour en chiffrer le coût le cas échéant.



RÉVEILLON BLANC À BARATIER

Les vacanciers qui aiment se ressourcer à la montagne et profiter des joies de la neige peuvent pleinement s'épanouir dans ce séjour.

Nous proposerons des **activités de montagne** : initiation au **ski de fond** de 2 heures encadrées par l'ESF, raquettes avec notre guide, descente en traîneau mécanique, jeux de neige, sentiers de traîneau et sorties patinoire.

Nous proposerons aux vacanciers, une balade au choix, à **Embrun** ou à **Gap** pour profiter de la neige, parades et marchés artisanaux mis en place dans les villes. C'est l'occasion de faire ses achats de Noël ! Nous découvrirons les secrets de l'**Apiculture** en visitant le musée et la fabrique du miel artisanale de la fabuleuse région des Hautes-Alpes. Ce sera également l'occasion de participer à la **fabrication de bougies en cire d'abeille** et de partager un goûter à la ferme. Nous irons également découvrir la ville d'Embrun.

Des ateliers créatifs : dessin, peinture, couture, collage, modelage, sculpture, photographie... Imaginez et réalisez des éléments de décoration et des souvenirs (figurines, bijoux, agendas de vacances, cadres photo...).

AUTONOMIE A111 à B221
DU 30/12 AU 06/01/2024

10 VACANCIERS
3 ACCOMPAGNANTS



INFOS PRATIQUES



Maison de vacances



Présence d'escaliers.



Présence d'enfants ou familles.



Chambres particulières pour couples en lits individuels.



Pension complète



1 bus



Tarifs	Sur place	Marseille	Toulon	Nice	Toulouse	Paris	Lyon	Salon de Pce	Montpellier Nîmes	Lille
Du 30/12 au 06/01/2024	950 €	1035 €	1100 €	1165 €	1100 €	1285 €	1210 €	1125 €	1165 €	1435 €



RÉVEILLON CRÉATIF À BARATIER

Ce séjour est placé sous le signe de la curiosité et de la découverte des arts sous toutes ses formes.

Nous espérons ainsi **inspirer** la passion et **montrer le talent** de chacun, afin de s'épanouir et prendre **confiance en soi**. Car en matière d'art, il n'y a ni échec ni jugement, que du **bonheur** et du **partage**. Sous forme d'**ateliers créatifs**, les animateurs stimuleront l'imaginaire des vacanciers et sublimeront leur créativité : dessin, peinture, découpage, collage, modelage, sculpture, photographie... Toutes ces activités **visuelles et tactiles** seront l'occasion d'**imaginer** et de **fabriquer** des éléments de décoration et des souvenirs.

Nous profiterons également d'un moment de détente au **centre aquatique**, ainsi qu'**une balade au choix, à Embrun ou à Gap** pour profiter de la neige, **parades** et **marchés artisanaux** mis en place dans ces villes. C'est l'occasion de faire ses achats de Noël !

Nous découvrirons les secrets de l'**Apiculture** en visitant le musée et la fabrique du **miel artisanal**. Nous participerons à la fabrication de bougies en cire d'abeille et partagerons un goûter à la ferme.

AUTONOMIE A111 à C223
DU 30/12 AU 06/01/2024

10 VACANCIERS
3 ACCOMPAGNANTS



INFOS PRATIQUES



Maison de vacances



Présence d'escaliers.



Présence d'enfants ou familles.



Chambres particulières pour couples en lits individuels.



Pension complète



1 bus



Tarifs	Sur place	Marseille	Toulon	Nice	Toulouse	Paris	Lyon	Salon de Pce	Montpellier Nîmes	Lille
Du 30/12 au 06/01/2024	1075 €	1160 €	1225 €	1290 €	1225 €	1410 €	1335 €	1250 €	1290 €	1560 €

Tarifs tout compris : transport, activités, visites, pension complète, encadrement. «Sur place» s'entend sur le lieu du séjour (hôtel, auberge ou centre de vacances) et non à la gare du lieu. Si nécessité de prendre un vacancier à la gare à une heure précise d'arrivée de train, nous consulter pour savoir si cela est possible et pour en chiffrer le coût le cas échéant.



NOUVEAU SÉJOUR

AUTONOMIE A111 À B112

DU 30/12 AU 06/01/2024

15 VACANCIERS

3 ACCOMPAGNANTS



SKI EN SAVOIE À PRALOGNAN-LA-VANNOISE

Bienvenue en **Haute-Savoie**, à Pralognan-la-Vanoise, une station-village familiale et authentique, située aux portes du célèbre Parc national de la Vanoise. Le chalet est idéalement situé et se trouve à **1410 mètres d'altitude** et à seulement **400 mètres du centre-ville** ainsi que des remontées mécaniques !

Nous séjournons au chalet de la Grande Casse qui est équipé de chambres spacieuses avec salles de bains et douches privatives. Nous disposerons également de salles polyvalentes pour nous reposer ou profiter d'un moment convivial en groupe. Au menu pendant l'hiver, une délicieuse **cuisine savoyarde** : raclettes généreuses, fondues au Beaufort et de savoureuses tartiflettes !

Nous vous proposons, pour ce séjour, une descente en **handiski**, accompagnée de moniteur. Nous pourrions ainsi découvrir cette pratique qui s'adapte à tous. Un sentiment de liberté unique et une dose de sensation forte assurée. Ensuite, nous irons nous exercer à la pratique du **Curling**, ce sport d'hiver incontournable. Tels de vrais sportifs de haut niveau, nous mettrons tout en œuvre pour gagner la partie grâce à notre esprit d'équipe.

Des soirées «jeux» animées et un **super réveillon**, le tout **avec des cadeaux et une soirée dansante le jour de l'an !**

INFOS PRATIQUES



Centre de vacances. Chalet tout confort, à 400 mètres des pistes.



Présence d'escaliers.



Présence d'enfants ou familles.



En chambre équipée de salle de bain. Présence de lits superposés



Pas de chambre particulière pour couples.



Pension complète



1 bus



Confort	♥♥♥♥♥
Visites	♥♥♥♥♥
Environnement	♥♥♥♥♥
Activ. sportives	♥♥♥♥♥



Tarifs	Sur place	Marseille	Paris	Lyon	Lille
Du 30/12 au 06/01/2024	1295 €	1470 €	1470 €	1295 €	1445 €

Tarifs tout compris : transport, activités, visites, pension complète, encadrement. «Sur place» s'entend sur le lieu du séjour (hôtel, auberge ou centre de vacances) et non à la gare du lieu. Si nécessité de prendre un vacancier à la gare à une heure précise d'arrivée de train, nous consulter pour savoir si cela est possible et pour en chiffrer le coût le cas échéant.



MARCHÉS DE NOËL À STRASBOURG

Bienvenue à Strasbourg ! Populaire pour son marché de Noël avec ses 330 chalets répartis sur 11 sites au cœur de la ville. Cette ville historique regorge de secrets culturels et culinaires en tout genre.

Nous prendrons le **petit train** pour rejoindre le centre historique qui fait partie du patrimoine mondiale de l'UNESCO, dont la fameuse **Maison Kammerzel** et la **cathédrale Notre-Dame**. Nous arpenterons les rues de «**la petite France**», quartier le plus pittoresque du vieux Strasbourg avec ses magnifiques maisons à Colombages.

Les **berges de l'Ill** offrent de merveilleuses possibilités de promenades à l'écart du trafic urbain. Tout comme les nombreux parcs et jardins qui pourront nous offrir des moments de tranquillité et de balades.

Pour les amateurs d'**arts et de culture**, Strasbourg regorge de musées en tous genres que nous irons visiter selon nos goûts et nos envies.

Enfin, nous découvrons la gastronomie de la ville en dégustant les plats typiques de la ville. Du bretzel jusqu'à la flammenkueche, nous goûterons des nouvelles saveurs en partageant des repas conviviaux, sans oublier le mythique **repas de Noël** afin de plonger dans la féerie de ce moment de fête.

AUTONOMIE A111 À B112
DU 23/12 AU 30/12/2023

15 VACANCIERS
3 ACCOMPAGNANTS



INFOS PRATIQUES



En auberge de jeunesse tout confort dans le quartier de la Kruteneau, en plein centre ville.



Présence d'escaliers.



Présence d'enfants ou familles.



En chambre équipée de salle de bain. Présence de lits superposés



Pas de chambre particulière pour couples.



Demi-pension. Cuisine locale et équilibrée.



1 bus



Tarifs	Sur place	Marseille	Toulouse	Paris	Lyon	Lille
Du 23/12 au 30/12/2023	1195 €	1605 €	1630 €	1355 €	1530 €	1505 €



RÉVEILLON MAGIQUE À PARIS

Un séjour touristique au cœur de Paris, à la découverte des richesses de la capitale. Vous pourrez accéder aux sites les plus connus d'une des plus belles villes du monde.

Paris, une capitale monumentale de par sa taille et son **patrimoine**, regorge de beaux **édifices** que nous aurons l'occasion de visiter tout au long du séjour tels que l'Arc de Triomphe, le Trocadéro, la Tour Eiffel, l'Hôtel de Ville, la Basilique du Sacré-Cœur. Nous nous baladerons dans les **rues piétonnes du Quartier Latin** et nous rencontrerons des **artistes de Montmartre et de Beaubourg**. Enfin, nous ferons une **croisière** pour voir Paris depuis la Seine.

Selon nos goûts et nos envies, nous visiterons **le Louvre, l'Institut du Monde Arabe, le Muséum d'Histoire Naturelle** ou tout autre musée et exposition. A Paris, il y a plus d'**activités culturelles** qu'ailleurs et de toutes sortes. Les monuments incontournables de la ville lumière n'auront plus aucun secret pour nous.

Nous profiterons d'une journée d'émerveillement à **Disneyland Paris**.

En soirée, nous aurons l'occasion d'apprécier le « **Paris by night** » et ses illuminations de Noël marquées par l'avenue la plus célèbre du monde : les **Champs Elysées**.

AUTONOMIE A111 À B112
DU 30/12 AU 06/01/2024

15 VACANCIERS
3 ACCOMPAGNANTS



INFOS PRATIQUES



En plein cœur de Paris, centre d'hébergement confortable avec des espaces de détente et d'animation.



Présence d'escaliers.



Présence d'enfants ou familles.



Chambres de 2 à 3 lits. Présence de lits superposés.



Pas de chambre particulière pour couples.



En demi-pension: petit-déjeuner et dîner à l'auberge. Repas du midi : panier repas ou en restauration.



Transports en commun



Tarifs	Sur place	Marseille	Toulon	Nice	Toulouse	Paris	Lyon	Salon de Pce	Montpellier Nîmes	Lille
Du 30/12 au 06/01/2024	1265 €	1515 €	1580 €	1645 €	1540 €	-	1440 €	1515 €	1480 €	1415 €

Tarifs tout compris : transport, activités, visites, pension complète, encadrement. «Sur place» s'entend sur le lieu du séjour (hôtel, auberge ou centre de vacances) et non à la gare du lieu. Si nécessité de prendre un vacancier à la gare à une heure précise d'arrivée de train, nous consulter pour savoir si cela est possible et pour en chiffrer le coût le cas échéant.



RÉVEILLON GOURMAND À BRUXELLES

Un nouveau séjour dans une capitale européenne où il y a énormément à voir et à déguster. Une semaine à coup sûr très agréable en compagnie des nos amis belges dont la sympathie et l'humour ne sont plus à prouver.

Pour commencer, nous aurons l'occasion de nous balader dans le centre-ville pour y admirer l'architecture et les monuments (**la Grande place, galerie Royal Saint Hubert Atomium, Manneken Pis**), la capitale nous montrera son côté artistique avec l'art de rue représenté par des graffitis de toutes sortes, ses parcs et ses jardins botaniques qui embellissent la ville et n'oublions pas pour les gourmands, les nombreuses spécialités culinaires (**frites, waterzoï, carbonade, chocolat, café liégeois, spéculoos, tarte flamande...**)

Ensuite, cette ville nous dévoilera ses divers musées sur différentes thématiques : chocolat, brasseur, bande dessinée, musique, automobile, planétarium, histoire naturelle, beaux-arts, botanique... Nous pourrons accéder à plus de 44 musées, grâce au **pass Brussels Card 72h**.

Il ne faudra pas manquer les « **plaisirs d'hiver** » un évènement majeur de la fin d'année bruxelloise. Plus de 250 chalets se suivent sur 2,5 km pour un parcours féérique dans le centre-ville : somptueux sapin de Noël géant, patinoire, installations lumineuses, une grande roue, des manèges surprenants, des spécialités gourmandes, des fanfares et des chorales. Pour terminer, **le soir du réveillon sera festif grâce à son grand buffet !**

AUTONOMIE A111 À B112
DU 30/12 AU 06/01/2024

15 VACANCIERS
3 ACCOMPAGNANTS



INFOS PRATIQUES



En auberge situé au cœur de la ville près de toute l'activité culturelle bruxelloise.



Présence d'escaliers.



Présence d'enfants ou familles.



Pas de chambre particulière pour couples.



En pension complète. Repas confectionnés sur place.



Transports en commun

Confort	4 hearts
Visites	4 hearts
Environnement	4 hearts
Activ. sportives	4 hearts

Tarifs

Du 30/12 au 06/01/2024

Marseille

1545 €

Toulouse

1570 €

Paris

1295 €

Lyon

1470 €

Montpellier
Nîmes

1510 €

Lille

1200 €



HAPPY NEW YEAR À LONDRES

Armés d'une bonne paire de chaussures et avec les célèbres autobus rouges à étage ou encore en métro, vous découvrirez le centre de Londres, ses quartiers, ses monuments et ses nombreuses attractions !

Nous nous baladerons dans les quartiers animés de **Soho, Covent Garden, Leinster Square, Chinatown, la City...** Nous profiterons des bords de la Tamise pour admirer **Big Ben et le Tower Bridge**. Nous essayerons de faire rire un garde de Buckingham palace avant d'assister à la **célèbre relève de la garde**.

Nous découvrirons différentes attractions phares de Londres comme le musée Tussaud (le Grévin anglais), le Sea Live Aquarium ou encore le parc zoologique (Une activité au choix). Côté shopping, nous irons dans le centre branché avec les boutiques fashion d'Oxford Street (les Champs Elysées british) ainsi qu'au fabuleux marché aux puces de Camden Town.

Pour nous remettre de nos émotions, nous irons boire le thé à l'heure du « tea time » et nous profiterons de nombreuses pauses bien méritées dans les parcs verdoyants que sont Green Park, Holland Park ou Hyde Park. Et le soir venu, nous nous émerveillerons devant les lumières de Piccadilly Circus.

Sans oublier **le réveillon de fin d'année** qui sera assurément convivial et inoubliable.

AUTONOMIE A111 À B112
DU 30/12 AU 06/01/2024

15 VACANCIERS
3 ACCOMPAGNANTS



INFOS PRATIQUES



Auberge de jeunesse



Présence d'escaliers.



Présence d'enfants ou familles.



Pas de chambre particulière pour couples.



Pension en gestion libre



Transports en commun

Confort	4 hearts
Visites	4 hearts
Environnement	4 hearts
Activ. sportives	4 hearts

Tarifs

Du 30/12 au 06/01/2023

Marseille

1725 €

Toulouse

1750 €

Paris

1475 €

Lyon

1650 €

Montpellier
Nîmes

1690 €

Lille

1365 €

Tarifs tout compris : transport, activités, visites, pension complète, encadrement. «Sur place» s'entend sur le lieu du séjour (hôtel, auberge ou centre de vacances) et non à la gare du lieu. Si nécessité de prendre un vacancier à la gare à une heure précise d'arrivée de train, nous consulter pour savoir si cela est possible et pour en chiffrer le coût le cas échéant.

CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION

ADHESION

Les séjours sont réservés aux membres adhérents de l'Association à jour de leur cotisation. Le droit d'adhésion couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2023 inclus est de 4€ par vacancier. Cette cotisation est incluse dans nos prix. Elle n'est pas remboursée en cas d'annulation.

NOS TARIFS COMPRENNENT

- L'adhésion à l'association.
- Les frais d'organisation, de transport (sauf prise en charge spécifique ou individuelle).
- Les frais liés à l'hébergement et à l'alimentation.
- Les frais d'encadrement sportif et culturel.
- Les activités mentionnées au programme.
- La contribution qualité reversée au CNTLA : 2€/participant.

Ces tarifs ont été établis avec les éléments connus au 1er janvier 2023 et sont susceptibles de subir des variations en cas de fluctuation économique.

L'adhérent en sera avisé dans les délais les plus brefs.

NOS TARIFS NE COMPRENNENT PAS

- L'option garantie annulation/interruption de séjour facultative (4,1% du montant du séjour).
- Les dépenses personnelles.

MODALITES D'INSCRIPTION ET DE RESERVATION

Toute réservation est considérée définitive à réception du dossier original d'inscription (+ bilan individuel) accompagné d'un acompte de 420€ et l'option garantie annulation facultative (4,1% du montant du séjour). Un relevé de frais vous sera envoyé pour confirmer l'inscription. Cette dernière est définitive après validation de notre part.

DOSSIERS D'INSCRIPTION ET DOCUMENTS ANNEXES

Nous vous rappelons que chaque dossier d'inscription doit comprendre : photos, fiche d'inscription, bilan individuel, copie pièce d'identité, copie carte de sécurité sociale et mutuelle, copie carnet vaccinations, copie carte d'invalidité, fiche posologie pour les médicaments signée par un professionnel médical, passeport (ou carte nationale d'identité) pour l'étranger. Les originaux sont requis pour certains séjours.

REGLEMENTS

Les règlements doivent être effectués à l'ordre de l'Association, soit par chèque bancaire, soit en espèces ou par virement suivant l'échéancier ci-après :

- 420€ à l'inscription + le montant de l'assurance annulation et interruption de séjour facultative.
- 80 % du solde 60 jours avant le départ.
- Le solde doit être versé 30 jours avant le départ, sans rappel de notre part.

Toute personne se présentant au départ d'un séjour LPM ou sur place sans avoir au préalable réglé son solde se verra refusée.

CHEQUES VACANCES

«LPM» est agréée auprès de l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances (ANCV). Vous pouvez régler le montant du séjour par chèques vacances.

ASSURANCE ET RESPONSABILITE

L'association LPM couvre sa responsabilité civile sous le contrat n° 0906684K auprès de la MAIF- 22 BD Gaston Crémieux- 13285 Marseille cédex 8 pour toutes ses activités. L'assurance comprend les dommages corporels et dommages matériels causés par fautes ou négligences de l'organisateur ou de ses agents le représentant.

Elle comprend de plus le recours et la défense, les frais de recherche et de secours ainsi que le rapatriement. En cas de rapatriement par Inter-Mutuelles Assistance sur un séjour, les frais d'accompagnement en aller et retour restent à la charge de l'adhérent ou du tiers payeur (comprenant : frais de déplacement, hébergement, nourriture, salaires et charges). Tous les participants bénéficient d'Inter-Mutuelles Assistance.

Les frais engagés pour cause de maladie ne sont pas couverts. Toutefois, LPM effectuera l'avance et un relevé de frais spécifique (accompagné des originaux feuilles de soins) sera transmis à l'adhérent ou à son représentant qui remboursera LPM à réception. L'assurance de LPM ne couvre pas le participant pour la perte et la détérioration de ses affaires et vêtements.

L'assurance ne couvre pas non plus le vol d'espèces, le vol qualifié, les actes de vandalisme de même qu'elle ne couvre pas la perte, détérioration ou vol des objets de valeur (tel, appareil photo...) qui restent sous la responsabilité des participants.

CONDITIONS D'ANNULATION

- Plus de 60 jours, l'acompte de 420 € reste acquis à l'association
 - Entre 60 jours et 30 jours, 80% du montant du séjour est retenu
 - Moins de 30 jours avant le départ, 100% du montant du séjour est retenu
- En cas de non présentation à la date du départ, aucun remboursement ne sera effectué. LPM se réserve le droit de mettre fin au séjour d'un participant après en avoir informé la famille et/ou l'établissement si son comportement venait à nuire au bon fonctionnement d'un séjour et aux bonnes relations du groupe (mais nous nous engageons à étudier la possibilité d'un remboursement au prorata temporis de la partie du séjour non effectuée). Les frais engagés pour le retour seront cependant à la charge de la famille ou de l'établissement.

OPTION GARANTIE ANNULATION ET INTERRUPTION DE SEJOUR

Pour les personnes ayant choisi de prendre l'option garantie annulation : Cette option a été spécialement adaptée à la nature de nos activités. Elle permet le remboursement des frais d'annulation (frais de séjour) si vous êtes dans l'incapacité de partir (voir conditions générales applicables détaillées sur lpm.asso.fr). En cas d'interruption involontaire de séjour, vous pourrez bénéficier d'un remboursement (voir conditions générales et exclusions applicables). En cas d'annulation, vous devez prévenir immédiatement LPM par courrier recommandé.

LES VOYAGES

- Les départs ont lieu des villes de départ indiquées dans cette brochure, lorsqu'un tarif a été noté en regard de la ville. Ils se font en train, minibus, car, bateau ou avion. Ces tarifs sont calculés sur la base d'un effectif minimum de 5 participants. Dans le cas d'un départ ou retour réunissant moins de 5 participants ou d'une prise en charge individuelle, il vous sera communiqué par un devis, le montant complémentaire à régler. Nous consulter pour connaître les effectifs selon les dates de départ et retour.
- Chaque personne est prise en charge au lieu de rencontre fixé sur la convocation.
- Il est possible d'organiser des départs-retours ou des ramassages dans d'autres villes que celles mentionnées pour un minimum de 5 vacanciers (dates communes).
- Les informations de transport sont à compléter sur la fiche d'inscription. Une fois le choix effectué, il nous sera impossible de le modifier.
- Pour les vacanciers se rendant sur place, ils doivent se rendre directement au centre d'accueil (et non pas à la gare la plus proche) selon nos horaires de rendez-vous fixés sur la convocation. Le voyage et tout transfert restent à la charge du vacancier.
- Les horaires de départ et de retour ainsi que l'adresse postale du lieu de séjour vous seront communiqués dans la convocation de départ environ deux semaines avant le départ.
- LPM ne saurait en aucun cas être rendue responsable des modifications de voyage et d'horaires de dernier moment imposés par le transporteur que ce soit la SNCF, une compagnie de car, aérienne, ou maritime. En cas de retard lors d'un retour, LPM ne peut être tenu responsable et ne saurait être redevable des frais de prise en charge engagés pour la récupération du vacancier.
- Chaque vacancier doit se munir d'un pique-nique et d'une boisson pour le transport aller.

MEDICAMENTS

- POUR LE TRANSPORT :

Le jour du départ : il doit être remis au responsable du convoi : le semainier préparé pour l'ensemble du séjour (obligatoire) ; le traitement du jour (à part) ; l'ordonnance de moins d'un mois, l'argent de poche.

- POUR LE SEJOUR :

Placer les médicaments du vacancier- en quantité suffisante pour la totalité du séjour - dans un semainier portant le nom du vacancier ainsi que celui du séjour, de même qu'une photo récente.

N'oubliez pas de joindre la fiche posologie avec le dossier d'inscription. En cas de changement de médication après l'inscription, joindre au semainier une nouvelle fiche posologie. Vous confiez le semainier, l'ordonnance et l'argent de poche au responsable du convoi.

ARGENT DE POCHE

Nous ne pouvons être tenus pour responsable de la perte ou du vol de l'argent de poche durant les séjours s'il ne nous a pas été confié. Une fiche de dépenses avec justificatifs est tenue pour les achats d'articles supérieurs à 20 euros.

MODIFICATION DES SEJOURS

L'Association se réserve le droit si les circonstances l'exigent ou en cas d'insuffisance du nombre de vacanciers, de modifier ou d'annuler des séjours.

Dans ce cas, nous proposerons soit un séjour équivalent soit le remboursement des sommes versées.

MEDIATION ET RECOURS

Comme les articles L 111-1 L 616-1 et R 616-1 du code du tourisme le permettent, vous avez la possibilité de saisir le médiateur de la consommation du secteur du tourisme et du voyage à l'adresse www.mtv.travel

PROTECTION DE LA VIE PRIVEE ET DE VOS DONNEES

Règlement général sur la protection des données du 25 mai 2018 à consulter sur lpm.asso.fr

Droit d'opposition au démarchage téléphonique Article L.223-2 du code de la consommation- dispositif Bloctel www.bloctel.gouv.fr

MEDIATEUR DE LA CONSOMMATION

En cas de désaccord, vous pouvez saisir le médiateur de la consommation selon les articles L.111-1, L616-1 et R616-1 du code de la consommation sur www.economie.gouv.fr/mediation-conso/liste-des-mediateurs-references

Numéro TVA Intracommunautaire : FR96782886543

BULLETIN D'INSCRIPTION



Le vacancier :

NOM
 Prénom
 Femme Homme
 Né(e) le Age
 Pourcentage de handicap %
 Mention : Station debout pénible Tierce personne
 N° SS
 Nationalité
 Personne à contacter en cas d'urgence (avec son numéro de téléphone) :

Le séjour :

Nom du séjour
 Dates du au
 Garantie annulation et interruption (4,1% du montant du séjour) Oui Non

Transport :

Ville de départ et de retour
OU arrivée et départ sur/depuis le lieu du séjour
 Lieu de rendez-vous à confirmer par nos soins. Horaire de rendez-vous fixé sur la convocation.

PROCESSUS D'INSCRIPTION

1/ Pour poser une option, fournir :
 Dossier d'inscription composé de ces 3 pages : Bulletin d'inscription (signature tutelle obligatoire) / Renseignements confidentiels / Fiche de situation + Premier acompte de 420€

2/ Après validation par LPM, fournir les copies des documents suivants pour compléter votre dossier :
 Pièce d'identité / Carte de SS / Carte de mutuelle / Carte d'invalidité / Photocopie des vaccinations / Fiche posologie médicaments

3/ Pièces à fournir au départ :
 La liste des pièces nécessaires à fournir pour le départ vous sera adressée à la confirmation de l'inscription.

	Contact administratif Chargé de l'inscription et du suivi du séjour (joignable pendant le séjour)	Contact de convocation Personne à qui adresser les convocations de départ/retour	Contact de facturation Personne à qui adresser la facture
NOM Prénom			
Nom et adresse de la structure			
Téléphone			
Email			

Autorisation du tuteur légal (signature tutelle possible après la validation du dossier par LPM)

Je soussigné agissant en qualité de
 m'engage à respecter les conditions générales incluses dans la brochure "LPM" et autorise le responsable du séjour, après consultation d'un médecin et en cas d'urgence à faire soigner, hospitaliser et faire pratiquer des interventions chirurgicales en cas de nécessité.
 Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente et d'inscription, et en particulier des conditions d'annulation et les accepter.
 Je m'engage à rembourser les frais médicaux ou pharmaceutiques engagés par l'association. J'autorise l'association à utiliser éventuellement les photos et les vidéos du vacancier inscrit prises en cours du séjour, pour illustrer les brochures, le site web et les documents de communication de l'association. Je m'engage à ne demander aucune indemnité pour cela.

à, le Signature (obligatoire) :

RENSEIGNEMENTS CONFIDENTIELS

Merci de remplir cette fiche minutieusement, afin que les responsables de séjour et l'équipe d'animation connaissent au mieux le vacancier.

Lieu de résidence habituel : foyer appartement parents mas hôpital
 autre

- S'agit il d'un premier départ en séjour ? non oui combien
- En couple sur le séjour ? non oui avec
- Handicap physique lié au handicap mental ? non oui lequel
- A t'il un régime alimentaire ? non oui lequel
- A t'il une contre-indication alimentaire ? non oui laquelle
- Présente-t-il des troubles digestifs ? non vomissements diarrhée constipation crise d'acétone
- Enurésie ? non oui
- Encoprésie ? non oui
- A-t-il une contre-indication médicamenteuse ? non oui laquelle
- A-t-il des allergies ? non oui lesquelles
- Souffre-t-il d'asthme ? non oui traitement habituel
- Est-il sujet à des crises d'épilepsie ? non oui fréquence
- Porte-t-il des lunettes ? non oui n° des verres
- Contraception ? non oui laquelle
- La vacancière est t'elle réglée ? non oui
- Appareil dentaire ? non oui
- Appareil auditif ? non oui
- Problème auditif ? non oui
- Affection du langage ? non oui si oui, rayer la mention inutile : langage - geste - ne parle pas

Autonomie : très bonne bonne moyenne faible

- Propreté de jour acquise ? non oui si non précisez
- Propreté de nuit acquise ? non oui si non précisez
- Stimuler pour la toilette ? non oui
- Aide complète pour la toilette ? non oui
- S'occupe de son linge ? non oui
- Peut laver son linge ? non oui

Comportement

- Troubles ? non oui Lesquels
- Agressivité ? non oui

Divers : est- il (elle) autorisé (e) à la consommation...

- D'alcool ? non oui type et fréquence
- De cigarettes ? non oui quantité journalière
- Sait-il (elle) nager ? non oui baignade autorisée ? non oui

Convocation départ et retour

- Sera accompagné(e) sur le lieu de rendez-vous ? non oui
- Est autorisé(e) à rentrer seul(e) du lieu de convocation retour à son site d'accueil ? non oui

A quelles personnes, le vacancier peut-il écrire un courrier ou un courriel ? (Nom, prénom, adresse ou email)

.....

.....

.....

Pour séjour hiver

Taille Pointure (chaussure de ville)

Niveau ski de fond Niveau ski alpin

FICHE DE SITUATION

Cette "fiche de situation" est nécessaire pour la validation de l'inscription du participant.

Afin de permettre une orientation correspondant au mieux au vacancier, nous vous remercions de bien vouloir compléter la présente fiche avec le plus de précisions possibles.

Niveau d'autonomie (précisez selon grille CNLTA. Ex : A112, B211,...) :

Mention obligatoire pour valider l'inscription

Objectif du séjour : découverte de l'environnement Repos Ruptures Choix personnel

Nature de son handicap (obligatoire) :

.....
.....
.....

Son autonomie et motricité physique : (Précisez si la personne a besoin d'un accompagnement pour se déplacer)

.....
.....
.....

Son autonomie alimentaire & sanitaire : (Précisez ses régimes particuliers, si stimulation ou aide pour la toilette)

.....
.....
.....

Relationnel avec les autres dans un groupe :

.....
.....
.....

Relationnel à l'animateur :

.....
.....
.....

Comportement et manifestations de violence : (Indiquez vos recommandations particulières)

.....
.....
.....

Intimité et relations affectives :

.....
.....
.....

Capacités pour les activités sportives et centres d'intérêt :

.....
.....
.....

Séjours de vacances déjà réalisés : (Indiquez les éventuels problèmes rencontrés)

.....
.....
.....

Divers : (Détaillez tous les rituels et mentionnez les informations importantes à nous communiquer)

.....
.....
.....



LPM se réserve le droit de refuser ou de réorienter une inscription si celle-ci ne parait pas adaptée au séjour demandé.

Voir les rubriques d'information «Charte qualité du CNLTA» et «Bien choisir son séjour» sur notre brochure ou sur www.lpm.asso.fr

FICHE DE POSOLOGIE

A compléter en cas de traitement durant le séjour et à joindre au dossier d'inscription.

En faire une copie à joindre au semainier.

- Ce document doit être dûment rempli par le médecin ou l'infirmière qui suivent le participant
- Il permettra au directeur du séjour d'assurer au mieux le traitement du vacancier et ainsi d'éviter tout risque médical majeur
- Nous vous demandons de joindre une copie de cette «Fiche de posologie» au(x) semainier(s) du participant préparé(s) pour la durée du séjour et remis le jour du départ au directeur

Le vacancier

Séjour choisi

Nom

Prénom

Né(e) le Age

Adresse habituelle

Téléphone

Tél du médecin traitant

Nature de son handicap

.....

Numéro de sécurité sociale

Caisse

Etablissement fréquenté

TRAITEMENT ET POSOLOGIE À FOURNIR DANS UN PILULIER

Médicaments	Mode d'emploi	Durée d'utilisation	Quantité	Fréquence			Rôle de ce médicament	Ce qui peut se passer en cas de non-prise
				mat	midi	soir		
Nom	Voie	nombre de jours	par jour					Risques

Divers (piqûres, collyres, informations importantes)

.....

NOM Prénom Fonction

Date

Signature :

Cachet :

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Reproduction littérale des articles 95 à 103 du décret n° 94-490 du 15 juin 1994 pris en application de l'article 31 de la loi n° 92-645 du 13 juillet 1992 fixant les conditions d'exercice relatives à l'organisation et à la vente de voyages et de séjours.

Art. 95 - Sous réserve des exclusions prévues au deuxième alinéa (a et b) de l'article 14 de la loi du 13 juillet 1992 susvisée, toute offre et toute vente de prestations de voyages ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par le présent titre.

En cas de vente de titres de transport aérien ou de titres de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage émis par le transporteur ou sous sa responsabilité. Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés. La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par le présent titre.

Art. 96 - Préalablement à la conclusion du contrat et sur la base d'un support écrit, portant sa raison sociale, son adresse et l'indication de son autorisation administrative d'exercice, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour tels que :

- 1 La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transports utilisés.
- 2 Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil.
- 3 Les repas fournis.
- 4 La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit.
- 5 Les formalités administratives et sanitaires à accomplir en cas notamment de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement.
- 6 Les visites, excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix.
- 7 La taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour, ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour. Cette date ne peut être fixée à moins de vingt et un jours avant le départ.
- 8 Le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte, à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde.
- 9 Les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article 100 du présent décret.
- 10 Les conditions d'annulation de nature contractuelle.
- 11 Les conditions d'annulation définies aux articles 101, 102 et 103 ci-après.
- 12 Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties souscrites au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle des agences de voyages et de la responsabilité civiles des associations et organismes locaux de tourisme.
- 13 L'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie.

Art. 97 - L'information préalable faite au consommateur engage le vendeur à moins que dans celle-ci le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quels éléments. En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées par écrit au consommateur avant la conclusion du contrat.

Art. 98 - Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaire dont l'un est remis à l'acheteur et signé par les deux parties. Il doit comporter les clauses suivantes :

- 1 Le nom et l'adresse du vendeur, de son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur.
- 2 La destination ou les destinations du voyage et, en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates.
- 3 Les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates, heures et lieux de départ et de retour.
- 4 Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil.
- 5 Le nombre de repas fournis.
- 6 L'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit.
- 7 Les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour.
- 8 Le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute révision éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article 100 ci-après.
- 9 L'indication, s'il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services telles que taxes d'atterrissage, de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies.
- 10 Le calendrier et les modalités de paiement du prix, en tout état de cause, le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30 pour cent du prix du voyage ou du

séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le séjour.

- 11 Les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur.
- 12 Les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par lettre recommandée avec accusé de réception au vendeur, et signalée par écrit, éventuellement, à l'organisateur du voyage et au prestataire de services concernés.
- 13 La date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée au nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7^e article 96 ci-contre.
- 14 Les conditions d'annulation de nature contractuelle.
- 15 Les conditions d'annulation prévues aux articles 101, 102 et 103 ci-contre.
- 16 Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur.
- 17 Les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur), ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie, dans ce cas, le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus.
- 18 La date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur.
- 19 L'engagement de fournir par écrit, à l'acheteur, au moins dix jours avant la date prévue pour son départ, les informations suivantes :
 - a) Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou à défaut, les noms, adresses et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficulté, ou à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur.
 - b) Pour les voyages et séjours de mineurs à l'étranger, un numéro de téléphone et une adresse permettant d'établir un contact direct avec l'enfant ou le responsable sur place de son séjour.

Art. 99 - L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet. Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à quinze jours. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur.

Art. 100 - Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix dans les limites prévues à l'article 19 de la loi du 13 juillet 1992 susvisée, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du ou la quelle s'applique la variation, le cours de la ou les devises retenus comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

Art. 101 - Lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat tel qu'une hausse significative du prix, l'acheteur peut sans se préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par lettre recommandée avec accusé de réception :

- soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées.
- soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur : un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties, toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop-perçu doit lui être restitué avant la date de son départ.

Art. 102 - Dans le cas prévu à l'article 21 de la loi du 13 juillet 1992 susvisée, lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par lettre recommandée avec accusé de réception : l'acheteur, sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalité des sommes versées ; l'acheteur reçoit, dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

Art. 103 - Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis :

- soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix, et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser, dès son retour, la différence de prix.
- soit, s'il ne propose aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées par l'acheteur pour des motifs valables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix, des titres de transport pour assurer son retour dans des conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties.



VOUS SOUHAITEZ ORGANISER UN COURT SÉJOUR
OU UN TRANSFERT AVEC VOS ÉQUIPES ?

NOS 4 MAISONS DE VACANCES VOUS ACCUEILLENT

D'autres destinations sont possibles en France comme à l'étranger sur demande.

Vous avez un projet de départ avec quelques résidents de votre structure que vous portez en équipe, nos maisons de vacances sont adaptées pour vous accueillir.

Forte de leur expérience dans l'organisation des vacances adaptées organisées, nos équipes seront à vos côtés pour prendre en compte vos besoins et vous aider à organiser votre séjour.

Nous vous proposons un accueil en pension complète, en chambre de 1 à 6 lits selon les maisons, et d'organiser avec vous les activités que vous souhaitez auprès de nos partenaires.



BARATIER HAUTES-ALPES

Tél. 04 92 43 03 53 - baratier@lpm.asso.fr



PELVOUX MASSIF DES ECRINS

Tél. 04 92 23 58 23 - pelvoux@vacancesetvous.com

+ d'infos sur
lpm.asso.fr



LA ROSERAIE PYRÉNÉES

Tél. 05 61 79 40 20 - saintbeat@lpm.asso.fr



BIABAUX LUBÉRON

Tél. 04 92 76 63 63 - biabaux@lpm.asso.fr

36 Rue Saint Jacques BP 10
13251 MARSEILLE Cedex 20
Tél. 04 91 04 20 20
www.lpm.asso.fr • lpm@lpm.asso.fr

Retrouvez-nous aussi sur les réseaux sociaux !



[www.facebook.com/
Colonies.de.vacances.LPM](https://www.facebook.com/Colonies.de.vacances.LPM)



[www.instagram.com/
lpm_colo](https://www.instagram.com/lpm_colo)



[www.youtube.com/
@lpmColo](https://www.youtube.com/@lpmColo)

